



Examen professionnel de Spécialiste en finance et comptabilité

Liste des moyens auxiliaires 2025

L'examen se déroule pour tous/toutes les candidat.e.s selon le principe du « **open book** ».

Les moyens auxiliaires suivants sont autorisés :

- Matériel d'écriture (stylo à bille, à encre ou stylo à bille effaçable ; pas de couleur rouge), règle et tampon ou étiquettes pour identifier les feuilles de réponses (nom, prénom et numéro de candidat).
- Calculatrices sans fonctions de communication et avec clavier silencieux.
- Protection auditive (bouchons pour les oreilles ou Pamir, pas de casque électronique)
- Tous les moyens auxiliaires **papier** tels que les textes de loi, les manuels de cours et les notes personnelles.

Tous les moyens auxiliaires doivent être apportés par les candidat.e.s eux/elles-mêmes. Ils ne peuvent être utilisés que par une seule personne. Tous les moyens auxiliaires doivent être placés sur la table du/de la candidat.e.

Les appareils électroniques tels que smartphone*, caméra/appareil photo, ordinateur portable, netbooks ou smartwatch ne sont pas autorisés ; ils doivent être complètement éteints pendant la durée de l'examen (pas de mode vibreur) et rangés sous la table.

*sauf exceptions autorisées par la commission d'examen pour raisons de santé.

Tout non-respect de ces règles peut entraîner l'exclusion de l'examen.

Remarque :

En principe, l'examen professionnel porte sur le droit actuel en vigueur. Nous recommandons de consulter les modifications importantes et d'apporter les extraits qui ont été modifiés à l'examen. On peut toutefois partir du principe qu'aucun accent n'a été mis sur les modifications actuelles (à partir du 1er janvier 2025).